

Délibération DEL-CC-2026-202

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 JUIN 2026

A BRESSUIRE Saint-Porchaire, Pôle Environnement, rue Lavoisier

Le seize juin deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pascal LAGOGUÉE, Vice-Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (61) : Pascal LAGOGUÉE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Jean-Baptiste FORTIN, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Laurent GOBIN, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU.

Pouvoirs (11) : Chantal APPARAILLY pouvoir à Marie-Line BOTTON, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER, Nathalie BERNARD pouvoir à Maryline GABORIEAU, Sandra CAILTON pouvoir à Pierre BUREAU, Pascale FERCHAUD pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Virginie GIL pouvoir à Jean-François PAULET, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Benjamin HUVELIN pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Jean-François MOREAU pouvoir à Yannick CHARRIER, Karine PIED pouvoir à Damien SIMONNEAU, Cédric VION pouvoir à Jean-Pierre BODIN.

Absents (14) : Emmanuelle MENARD, Philippe BARON, Chantal APPARAILLY, Rodolphe ROUE, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Pascale FERCHAUD, Virginie GIL, Aurélie GREGOIRE, Benjamin HUVELIN, Jean-François MOREAU, Karine PIED, Cédric VION.

Date de convocation : 10-06-2026

Secrétaire de séance : Jérôme BARON.

FINANCES

Budget Annexe Régie à autonomie financière Assainissement : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et affectation des résultats définitifs

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation,

Comme le prévoit l'article L 2121-14 du CGCT, lors du débat sur le compte financier unique, un(e) président(e) de séance (autre que la présidente de l'EPCI) est élu(e) par le conseil communautaire.

M. Pascal LAGOGUÉE est élu président de séance.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 a été arrêté au 31/12/2025.

Il est présenté selon la nomenclature M49.

Les résultats de l'exercice sont en concordance à ceux arrêtés par le comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte financier unique 2025 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

ASSAINISSEMENT	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025 (5=1-2+3+4)
Investissement	-600 206,01	0,00	-710 018,29	0,00	-1 310 224,30
Fonctionnement	1 162 967,53	1 076 355,20	1 285 046,06	0,00	1 371 658,39
TOTAL	562 761,52	1 076 355,20	575 027,77	0,00	61 434,09

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2025		
Fonctionnement	Résultat de fonctionnement exercice 2025	1 285 046,06
	Excédent ou déficit antérieur reporté	86 612,33
	Excédent ou déficit cumulé	1 371 658,39
Investissement	Résultat d'investissement exercice 2025	-710 018,29
	Excédent ou déficit antérieur reporté	-600 206,01
	Excédent ou déficit cumulé	-1 310 224,30
RAR	RAR dépenses	1 044 140,29
	RAR recettes	202 001,32
	Solde des RAR	-842 138,97
	Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	-2 152 363,27
Affectation	Reprise du résultat en Investissement au R/001	-1 310 224,30
	Affectation au R/1068 :	1 371 658,39
	Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	0,00
	Reprise du résultat en Fonctionnement au R/002	0,00

Madame la Présidente assiste au débat puis se retire au moment du vote.

Le conseil communautaire est invité à :

- **adopter le compte financier unique tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2025 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat 2025 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente
de la Communauté d'Agglomération
du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le 22 JUIN 2026

Notifié ou publié le 22 JUIN 2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

